

Au Conseil Communal

De Cossonay

Cossonay, le 17 janvier 2018

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 16/2017 concernant le projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires, usées et eau potable, réfection des trottoirs, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'Avenue du Funiculaire.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le Bureau du Conseil pour étudier le préavis municipal 17/2017, composée des membres soussignés, s'est réunie en date du 19 décembre 2017 en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal, et Monsieur Christophe Leuenberger, Responsable du service technique. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses à nos diverses questions en lien avec ce projet.

Puis, la commission s'est réunie pour élaborer le présent rapport et la finalisation s'est faite par échange de courrier électronique.

Préambule

Comme mentionné dans le préavis, le projet de remise aux normes du réseau d'évacuation des eaux de l'avenue du funiculaire est intimement lié à celui de réalisation du quartier Le Pré-Champ sis au lieu-dit " Prés aux Moines ".

De plus, cet important entretien permettra de manière globale de redonner une nouvelle jeunesse à l'avenue du funiculaire.

Il est constitué des éléments à suivre :

1. Mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées.
2. Réfection et mise à la norme du réseau d'eau potable.
3. Réfection du trottoir.
4. Réfection des places de stationnement.
5. Modification de l'éclairage public.
6. Modification des réseaux d'électricité, gaz et télécommunication.
7. Réfection de la chaussée routière.
8. Embellissement de l'avenue.

A titre de détail, la commission tient à relever les points à suivre :

Mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées :

Ces travaux ont pour but de séparer les deux flux d'eau qui à ce jour passent par un réseau unique. La réalisation de ces travaux a été réfléchi de manière à ce qu'elle intègre les nouveaux plans de quartier sis à la route de Morges.

Les nouvelles installations seront posées en attente auprès du bâtiment de service du Funiculaire et elles rejoindront les conduites et coulisses existantes au droit du carrefour qui dessert les Rte de Morges et de Lausanne.

Il est à noter que l'ouvrage concernant le réseau des eaux claires a été réfléchi dans le sens du raccordement au futur Vortex.

Réfection et mise à la norme du réseau d'eau potable :

Le réseau datant de 1970 est vieillissant et ne répond plus à la norme fixée dans notre Plan directeur de l'eau (PDDE). Ces travaux permettront une remise à niveau de celui-ci afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et la défense incendie.

Réfection du trottoir :

Le confort des piétons sera fortement amélioré. Car la largeur de celui-ci passera de 1.50 m à 2.00 m.

Modification de l'éclairage public :

Les mâts d'éclairage actuels seront démontés et remplacés par un éclairage de type LED. Ce qui permettra de substantielles économies d'exploitation dans le domaine de l'éclairages de cette Avenue.

Réfection de la chaussée routière :

Une réfection complète du revêtement de sol sera réalisée. Un revêtement composé de matériaux recyclés sera posé. Après réalisation, celui-ci devrait avoir une durée de vie de 80 à 100 ans au vue du faible trafic qu'il y a à cet endroit.

Embellissement de l'avenue :

Afin de redonner un peu d'éclat à cette avenue, il a été décidé de replanter des arbres dans les emplacements existants. Cela permettra de lui redonner un goût d'antan et d'amener un peu de verdure tout au long de celle-ci.

Aspect financier

Les coûts de ces travaux sont importants, mais nous semblent maîtrisés. Il se répartissent comme suit :

➤ Création du collecteur EC/EU	CHF	225'000.00
➤ Remplacement du collecteur EC giratoire	CHF	42'000.00
➤ Remplacement de la conduite d'eau potable	CHF	72'000.00
➤ Aménagements routiers	CHF	319'000.00
➤ Eclairage public	CHF	47'000.00
➤ Paysagiste, marquage et signalisation	CHF	17'000.00
➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre	CHF	100'000.00
Total HT	CHF	822'000.00
➤ Divers et imprévus (10 % du coût)	CHF	82200.00
➤ TVA 7.7 % (taux 2018)	CHF	69'623.40
Coût total TTC	CHF	973'823.40

Il est à noter que les honoraires d'ingénieurs qui se montent à 13% du coût total seront calculés de manière précise en fin de chantier.

Conclusion de la commission

Après une étude approfondie du dossier, la commission est convaincue que ces travaux sont nécessaires. Elle salue la réflexion faite par la municipalité, quant au couplage de ceux-ci avec un projet de nouveaux quartiers en cours. Et l'intégration de points liés au développement durable telle que le traitement séparé des eaux usées, le nouvel éclairage de type LED et l'utilisation d'un revêtement bitumineux recyclé.

Conclusions

Le Conseil communal de Cossonay

Vu le préavis Municipal n° 16/2017 concernant le projet de mise en séparatif, changements des collecteurs et conduite d'eaux claires, usées et eau potable, réfection des trottoirs, places de stationnement et chaussée et mise à niveau des services à l'Avenue du Funiculaire.

- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier le dit préavis.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- De réaliser les travaux nécessaires à la construction de collecteurs d'eaux claires et usées, d'une conduite d'eau potable, réfection du trottoir, des places de stationnement et de la chaussée et mise à niveau des services à l'avenue du Funiculaire.
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale.
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 973'823.40 à l'actif du bilan.
- D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :

CHF 409'623.10 par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3 ;

CHF 110'460.20 par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6

CHF 453'740.10, soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission :

Jean-Claude Challet

Didier Reymond

Philippe Viquerat (rapporteur)

Cossonay, le 17 janvier 2018